



**Commission de l'autonomie de la
personne et de la silver économie**

**4313 - Subventions aux associations
œuvrant dans le domaine du handicap**

**Répartition de l'enveloppe de fonctionnement
en faveur des personnes handicapées**

Rapport n° CP/2015/589

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aide à la personne

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution d'une subvention de fonctionnement à une association œuvrant dans le domaine du handicap

J'ai l'honneur de vous soumettre une demande de subvention de fonctionnement en faveur de l'association Groupe d'Entraide Mutuelle 67, figurant dans le tableau annexé.

Cette association a pour objectif de permettre aux adhérents de sortir de l'isolement, de retisser des liens sociaux dans une logique d'entraide mutuelle. L'objectif final est que les adhérents puissent évoluer, gagner en autonomie et retrouver une place de citoyen.

En 2014, l'association a mené à bien différentes missions :

- accueils et entretiens individuels
- un comité des usagers
- des activités physiques, sportives, artistiques et informatiques
- un atelier cuisine
- un atelier cinéma et DVD
- des tournois de cartes et jeux de société
- des sorties
- un atelier bibliothèque
- un atelier revue de presse et « P'ti déj »
- un atelier texte et théâtre
- un jardin potager
- des séjours

Afin de mener à bien ces missions sur l'année 2015, il est proposé une aide qui s'élève à 2 736 €.

Cette subvention sera imputée sur la ligne de crédit 15220.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

-décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 2 736 €, à l'association Groupe d'Entraide Mutuelle 67 (GEM67) figurant au tableau annexé.

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY